

France: la « Manif pour tous », un coup de jeune sur la politique

Monseigneur Tony Anatrella

« La Manif pour tous » a organisé une 7e manifestation, à Paris, ce dimanche 26 mai 2013. Le peuple était au rendez-vous et l'ampleur des réactions, demandant le retrait de la loi permettant le mariage entre personnes de même sexe, ne fait qu'augmenter. Monseigneur Tony Anatrella continue de développer ses analyses pour les lecteurs de Zenit. Il note en particulier que « *La Manif pour tous donne un coup de vieux aux politiques* » et que le « *mariage* » homosexuel est la décision la plus ringarde des idéaux de « *Mai 68* » ! *La Manif pour tous oblige à changer la politique.*

Zenit - Quelles sont vos premières réflexions au lendemain de la Manifestation pour tous du dimanche 26 mai ?

Monseigneur Tony Anatrella - C'est un coup donné à la politique et à la famille. C'est également la force de ce rassemblement, le calme, la joie et l'intelligence des gens présents qui impressionnent. Enfin la force spirituelle qui se manifeste ici, à travers des participants qui s'éveillent politiquement pour le sens du mariage et de la famille, est prophétique face aux discours de malheur des ministres et des leaders de gauche et de droite. Le sursaut de la société passera par la culture de la famille.

Les gens sont foncièrement mobilisés et rien ne les découragera pour faire abroger la loi d'un lobby qui réduit la famille à ce qu'elle n'est pas. La loi Taubira est fondée sur une démission de la culture qui nous constitue et sur un double mensonge : celui d'un mariage infondé juridiquement et une fausse filiation avec laquelle on trompe des enfants. L'État n'a aucune légitimité pour redéfinir le mariage. C'est pourquoi la loi doit-être changée, d'autant plus que l'homosexualité n'a rien à voir avec l'hétérosexualité : la société ne peut-être qu'hétérosexuelle. Le reste est une affaire privée.

L'homosexualité fut considérée il y a quelques années comme une maladie et maintenant on passe à un autre extrême en voulant la situer à égalité avec l'hétérosexualité. On s'empêche ainsi de réfléchir sur la nature de l'homosexualité et de savoir situer les gens qui vivent ainsi dans la société. Certains, perdus avec eux-mêmes, ont été récupérés et manipulés par des lobbys qui les ont instrumentalisés en leur faisant croire que leurs problèmes étaient liés à la discrimination et aux « inégalités ». Le mariage est ainsi apparu comme un certificat de reconnaissance pour tous alors qu'il ne peut pas être un facteur d'intégration des orientations sexuelles, et pas davantage une « union civile ». Une cruelle illusion dans laquelle les gens découvrent qu'ils sont bernés et la société entraînée dans un univers irréel. De nombreux homosexuels ne veulent pas de ce mariage car ils savent ce qu'est la famille en vérité.

En même temps, des milliers de jeunes s'éveillent à une conscience politique pour lutter contre cette loi funeste et les « veilleurs » préparent dans le silence, la réflexion et la prière, l'avenir qui reste ouvert grâce à eux. Face aux bruits politico-médiatiques, leur silence est parlant, et c'est grâce à ce silence que des gens qui ne se parlaient pas jusqu'à présent peuvent commencer à le faire.

Quid de l'atmosphère de la Manif et des chiffres ?

L'ambiance était foncièrement familiale, une majorité de jeunes étaient présents et les gens d'autant plus déterminés qu'ils ont été humiliés, insultés car présentés comme des casseurs, des extrémistes, et des révoltés face aux intimidations du pouvoir et des caricatures médiatiques. Les autorités civiles ont voulu faire peur, mentir et menacer pour éviter ce rassemblement, et annoncer à l'avance un chiffre de 200.000 manifestants alors que personne n'en savait rien sans avoir vu. La manifestation a été exemplaire et paisible malgré les catastrophes faussement annoncées par les autorités. L'autre enjeu est pour la police de minorer le nombre de manifestants comme on savait le faire à une autre époque dans certains pays. C'est vraiment prendre les gens pour des imbéciles quand on observait toutes les artères bondées des quartiers de Paris où circulait cette manifestation.

En réalité et une fois de plus les manifestants étaient, ce 26 mai, plus d'un million là où les services de police ont conclu à cent cinquante mille. Ce qui n'est pas sérieux ni crédible. Une telle manipulation des chiffres est scandaleuse alors que la place des Invalides était à 17h noire de monde, pendant que les cortèges continuaient à arriver de divers horizons. Tout a été fait pour minimiser et discréditer le phénomène. Ainsi, de nombreuses personnes n'ont pu se rendre aux divers points de rencontre à la suite de contraintes policières. Ces derniers jours, des arrestations arbitraires de la police ont eu lieu, comme par exemple celles

de personnes qui portaient le teeshirt avec le sigle de la Manif pour tous ou qui prenaient des photos ou qui déployaient des drapeaux dans la rue. Il y a là une atteinte très grave à la liberté qui ne laisse pas indifférent le Parlement européen.

Des jeunes sont ainsi arrêtés et gardés à vue parce qu'ils font la promotion de la famille. Il faut néanmoins regretter et dénoncer les violences qui se sont produites tardivement après la manifestation avec des extrémistes, étrangers à la Manif pour tous. Mais là aussi un doute persiste au regard de ce qui s'est passé pour savoir quels étaient ces extrémistes et éventuellement, selon le scénario bien connu de longue date quel que soit le pouvoir en place, la présence de fonctionnaires de police en civil venus jouer un rôle d'agitateur ?

Les Français refusent cette loi sur le « mariage » homosexuel, mais son enjeu idéologique est tel que le pouvoir politique est prêt à prendre tous les moyens pour imposer cette réforme alors qu'il n'a pas été élu pour passer son temps à faire des réformes de civilisation pendant que la maison brûle.

Existe-t-il un "droit" au mariage?

Les responsables politiques répètent souvent comme un leitmotiv le slogan LGBT qui leur a été servi clef en main et qu'ils énoncent comme des perroquets : « Pourquoi refuser pour certains des droits nouveaux alors que cela ne vous enlève rien ? » La réponse est simple : le mariage n'est pas un droit et il ne peut en aucun cas concerner des personnes homosexuelles. Sauf, bien sûr, si l'on veut jouer, dans ce cas, à l'homme et à la femme même si l'on s'en défend alors que ces personnes se définissant à partir d'une orientation sexuelle n'ont pas les compétences psychiques et sociales de la conjugalité. Cette confusion sociétale, fruit de la confusion des sexes et des sentiments, conduit à un détournement des réalités et à une impasse. Le « mariage » entre personnes de même sexe est simplement ridicule et l'acte n'inspire aucune estime puisqu'il ne contribue en rien au lien social. Pire même, ce type de « mariage » vole et s'attribue des symboles qui ne lui appartiennent pas. Dans ces conditions, comment ne pas comprendre que les gens soient révoltés par une telle injustice et n'aient pas envie de voir l'école de la République enseigner des contre-vérités sur la réalité à partir du primat des orientations sexuelles et des thèses extrêmes du gender.

La loi permettant à des personnes de même sexe de se marier a été votée le 23 avril 2012, le Conseil constitutionnel l'a validée le vendredi 17 mai et le Président de la république l'a promulguée le samedi 18 mai, alors pourquoi continuer à manifester ?

Cette manifestation n'est ni un baroud d'honneur, ni un dernier soubresaut mais la continuité d'une mobilisation des citoyens qui ne s'arrêtera pas. Le pouvoir politique a voulu accélérer la mise en place de cette loi face à la peur d'une prise de conscience des enjeux de la population et, de ce fait, de ses réticences. Il ne fallait pas que les gens réfléchissent trop à ce sujet. Cette précipitation signifie qu'il faut l'instaurer de force et au plus vite envers et contre tout. Le vote à main levée au Sénat avec la complicité de sénateurs de l'opposition est l'exemple le plus flagrant de la manipulation dans laquelle nous sommes. Les gens sont excédés par ce laxisme grandissant et déstructurant et sont saturés des excès de langage de ministres militants du gender et des LGBT quand ils affirment de façon consternante, comme l'a fait Mme Bertinotti, le ministre délégué à la famille : « Il ne suffit pas d'accoucher pour être mère ». On peut se demander si nos dirigeants actuels ont encore le sens de la réalité ou s'ils sont dans un monde d'asexués ? La maternité commence bien avec la grossesse et se poursuit par l'accouchement puisque la filiation et l'éducation commencent bien par l'engendrement entre un homme et une femme. Derrière ces malversations langagières avec ce type de slogan, se révèle la volonté d'ouvrir la voie à l'interdétermination sexuelle pour favoriser une pluriparenté à géométrie variable et justifier ainsi des pseudos filiations homosexuelles.

La plupart des gens qui réfléchissent mesurent les enjeux de cette loi et n'en veulent pas. Il ne faut pas oublier que plus 22.000 maires sur 36.000 s'y opposent et que certains d'entre eux annoncent déjà qu'ils refuseront de célébrer ce type de « mariage ». Il faut ajouter que le débat n'a pas eu lieu ! Certes les objections ont été entendues, mais elles n'ont pas été prises en compte et encore moins pensées. Pire, elles ont été méprisées et la loi, ainsi imposée, est brouillonne et va donner lieu à de nombreuses confusions psychologiques, sociales et juridiques. Comment maintenant s'étonner que les gens soient dans la rue après avoir assisté à toutes ces manipulations politiques et surtout à une telle répression policière ? La moindre manifestation syndicaliste n'est pas aussi maltraitée que le sont ces jeunes et ces adultes pourtant paisibles et festifs.

Une limite a été franchie et la population en a assez de toutes ces injustices et tous ces manquements à la vérité. Dans ces conditions cette loi n'a rien de respectable. Elle est même illégitime puisqu'elle vole et détourne l'institution du mariage qui procède de la différence sexuelle pour l'attribuer à l'unisexualité. Le Pacs, le mariage et pas davantage une union civile ne peuvent concerner des personnes homosexuelles sauf à être dans le simulacre d'un pseudo couple qui n'existe pas. Seul un contrat de biens ouvert à tous serait le plus adapté plutôt que de vouloir jouer au papa et à la maman sans en avoir les moyens adéquats.

Les pouvoirs publics en appellent à l'apaisement: est-ce possible, dans ces conditions ?

C'est difficile. Des responsables politiques veulent jouer la carte de l'apaisement en affirmant que la loi étant votée, il faut maintenant songer à l'unité de la Nation et s'occuper des vrais problèmes du pays. Mais pourquoi ne pas y avoir pensé avant alors qu'elle est sur le devant de la scène depuis un an comme s'il s'agissait d'une urgence et d'une nécessité avant même de traiter de la question du chômage et de la crise financière et économique, voire de l'enseignement ? Nous sommes en pleine irresponsabilité sociale de la part des dirigeants actuels.

Le Gouvernement a pris une grave décision qui a brisé l'unité de la France en transgressant un invariant humain. Des familles sont divisées et des gens ne se parlent plus à cause de cette maladresse politique. L'unité est très endommagée et ce n'est pas cette loi qui va rassembler et apaiser la population. La preuve : les gens sont dans la rue et il est à parier que cela va continuer si les leaders ne se découragent pas. Il est vrai qu'une partie de la population, relativement conformiste avec l'aide des médias qui formatent les esprits, désinvestit cette question parce qu'elle a d'autres urgences qui ne sont pas prises en compte par le Gouvernement autrement que de la seule façon idéologique d'appréhender la société comme on peut l'observer avec ce que l'on appelle la « refondation » de l'école afin de placer les enfants sous l'emprise du pouvoir politique, d'une conception discutable de la laïcité et des concepts du gender. On se croirait revenus sous la IIIème République. La loi Taubira change la nature de l'organisation sociale de la famille et de la filiation au nom de mœurs délétères. Il s'agit d'une rupture dans la civilisation et après on s'étonne de façonner une société déprimante.

Que demandent les manifestants: quelle est la marge de manoeuvre?

Cette loi est injuste et les manifestants demandent à ce qu'elle soit retirée. Ce qui est tout à fait possible car elle n'est pas au-dessus des réelles nécessités et de la loi morale. Toutes les lois civiles sont réversibles et n'ont rien de sacré. Dans le contexte actuel où la loi civile n'est plus en rapport avec les réalités structurantes de la vie, elle devient une norme idéologique et ce type de norme peut être modifié si les responsables politiques en ont le courage. Le législateur peut très bien décider de ne plus marier à partir d'une certaine date, sans pour autant « démarier » les autres. De toute façon à long terme, cette organisation chaotique est vouée à l'échec et viendra s'écrouler sur le mur de la réalité comme ce fut le cas avec le Mur de Berlin. Lorsqu'une idéologie s'écarte des besoins et des nécessités humaines, elle secrète sa propre mort.

Zenit - On a l'impression que la plupart des politiques perdent actuellement leurs marques ?

Monseigneur Tony Anatrella - Sans aucun doute. Aujourd'hui, les responsables politiques de droite et de gauche ne comprennent pas toujours ce qui se passe tous les jours dans les rues de France et le changement qui s'opère. La loi au lieu d'apporter la paix quand elle est juste, crée ici la confusion et de la division. Et les manifestants en appellent à une vision plus humaine et plus vraie de la politique. C'est pourquoi le personnel politique a vieilli et a été décrédibilisé en l'espace de quelques mois. Il tente de désamorcer les choses en plaquant sur ce mouvement des catégories qui ne conviennent pas et qui empêchent de penser. La grande majorité des citoyens qui sont dans la rue fulminent contre les médias et les politiques car ils se sentent trompés et abusés. Ils ne sont ni des fascistes, ni des homophobes, ni des casseurs, ni des intégristes religieux. Ils veulent que soient respectés les grands équilibres humains qui structurent la famille et la filiation autour de l'homme et de la femme. La seule réponse politique actuelle est de leur envoyer les CRS ... plutôt que de les entendre vraiment.

La manif pour tous ou le mouvement des « veilleurs » ne sont donc pas pour vous un épiphénomène ou un baroud d'honneur mais une situation plus profonde et durable ?

À cause du mariage pour tous, de par son inutilité et son côté dérisoire face à la crise que traverse la France, beaucoup de politiques se sont déconsidérés en soutenant de près ou de loin cette loi, ou encore en se montrant très flottant afin de conserver leurs prébendes électorales : surtout à droite. Le courage n'est pas toujours la première vertu en politique. Le mouvement ne fait que commencer et il ne s'arrêtera pas. Il ne deviendra pas un mouvement politique au sens de l'organisation d'un parti comme on l'envisage de façon romantique. Mais il sera une force vive dont les membres auront à poursuivre leur engagement. Les manifestations vont sans doute continuer d'une façon ou d'une autre pour dénoncer cette loi inique jusqu'à son retrait et en attendant que naissent d'autres élus à l'image de ce mouvement profond. Il n'est pas comparable à 1984 où les adultes défendaient la liberté de l'éducation qui une fois de plus va être remise en question avec la diffusion à l'école des thèses du gender. Il s'agit ici de défendre la société actuelle contre ses démons : l'individu-roi, la banalisation des orientations sexuelles et toutes les dérives libertaires qui déstabilisent le lien social. Le législateur, faute d'agir sur les maux de la société, libéralise tout et n'importe quoi alors que l'homosexualité n'a rien à voir avec le mariage et la filiation. Ce sont des réformes qui apparemment n'entraînent aucune surcharge financière mais qui sont d'un coût psychologique et symbolique considérable. L'enjeu est donc fondamental.

Cela veut-il dire qu'ils ne veulent pas se laisser enfermer dans une société déprimante ?

On peut le penser. Dans mon livre « Non à la société dépressive » (Flammarion), j'en indiquais les symptômes : le divorce, la toxicomanie, le suicide et l'homosexualité. Nous y sommes puisque ce sont des lignes de fracture dans la personnalité et le lien social qui se sont développées et accentuées.

Les plus lucides parmi les nouvelles générations en ont assez d'être cantonnés à une société déprimante qui se maintient dans l'imaginaire. Il est intéressant de noter que les positions dites de droite ou de gauche pour reprendre ces grandes catégories sont psychologiquement connotées. Ainsi, **la gauche** a eu souvent du mal avec la réalité des choses. Elle les a abordées de façon dépressive. Ainsi, il fallait « changer la vie » ou encore affirmer que « le changement, c'est maintenant » de façon incantatoire mais aussi de façon très coûteuse et meurtrissant pour les peuples. **La droite** est souvent dans la parole et dans l'idéal plutôt que dans la traduction en actes de ce qu'elle défend. En ce sens, elle est moins perspicace, moins cohérente et moins courageuse que la gauche, et elle est souvent plus lâche avec ceux qui la suivent, quand elle ne trahit pas leurs convictions et ses électeurs. Ces deux voies ont déçu ! Ce qui est dangereux car la tentation des extrêmes est possible lorsque les responsables politiques manquent de lucidité, de courage et de convictions justes et honnêtes.

Avec cette loi déréelle, dite loi Taubira, qui ne sera pas à l'honneur de la France, nous sommes parvenus à l'impasse des idéaux subjectifs des années soixante/soixante-dix qui ont culminé dans la dépression de la date mythique de « Mai 68 ». Il s'agit, comme le dit fort justement le Pape François, « d'une crise de l'homme » qui ne voit pas au-delà de sa suffisance et de ses émois premiers.

Pendant ce temps-là, les politiques sont de plus en plus en décalage avec la population ?

Oui et c'est d'autant plus vrai que nous avons à faire à des professionnels de la politique qui proviennent des grandes administrations et non pas de la société civile, celle qui est au contact des réalités et de la vie, et non pas de la vie représentée à travers des ambitions personnelles de pouvoir et des idéologies successives : après le marxisme, c'est le gender. Les politiques n'ont pas la connaissance et le recul pour comprendre combien toutes les idées à la mode, comme celle du mariage impensable entre personnes de même sexe, consiste à enfermer chacun dans son ressenti et à s'arrêter à ses intrigues psychiques sans se poser les questions qui relèvent d'autres instances que celles du ressenti et des fantasmes : la dimension anthropologique, spirituelle et morale de l'existence. Il n'est pas étonnant que ce soit sur cette base que les « veilleurs » se réunissent régulièrement dans toute la France comme le faisaient de nombreuses personnes, à l'initiative des chrétiens et du Cardinal Karol Wojtyła, futur Jean-Paul II, pour se libérer de lois injustes et oppressives en Pologne. On connaît la suite. Ce sont des moyens culturels qui sont pris pour dire que l'homosexualité ne peut pas être une norme redéfinissant le mariage et la filiation. Pour satisfaire à l'indifférenciation sexuelle, la loi civile attribue des catégories comme époux, père et mère à des situations personnelles qui ne conviennent pas. En changeant le langage on ne modifie pas pour autant la réalité, on la trahi simplement et on invente des

mensonges en matière sexuelle pour faire croire aux enfants que l'on peut avoir deux papas ou deux mamans. Quelle violence représente cette forme de fausse compassion, cette méprise sur la tolérance et la confusion sur le sens de l'amour !

Ce sont donc autant de décisions politiques qui fragilisent la société ?

Certainement. Le législateur en agissant ainsi, affaiblit le cadre porteur de la société et il n'est pas étonnant que cette insécurité foncière ouvre la voie à la violence des vandales, aux suicides et au meurtre collectif. Nous constatons en psychiatrie sociale que les personnalités les plus fragiles dans leurs conflits idiosyncrasiques sont déstabilisées par les failles, les contradictions et la pathologie produite par certaines lois sociales qui altèrent les symboliques sur lesquelles s'élabore la sexualité humaine. Le suicide au cours du mois de mai 2013 d'un homme dans une école parisienne, ou un autre dans la Cathédrale Notre Dame de Paris, ou encore la violence et le pillage du quartier du Trocadéro inaugurent ce que nos sociétés produisent en désintégration sociale en Europe mais aussi aux Etats-Unis. Ce sont autant de phénomènes que l'on ne veut pas voir. Ils sont masqués à travers des étiquettes que l'on s'empresse de coller (malade mental, intégriste, délinquants) pour s'empêcher de penser et de remettre en question le système politico-médiatique qui représente de plus en plus une Bastille dont il faut se libérer.

Les manifestants qui entrent en résistance contre la loi du mariage pour tous font œuvre de santé psychique et intellectuelle. Ils ne veulent pas se laisser étouffer par un lobby et une minorité agissante qui impose un modèle et une redéfinition de la famille et de la filiation qui est en dehors des réalités et, de ce fait, est inacceptable. C'est pourquoi, ils demandent le retrait de cette loi. Ils ne lâcheront pas ! Ils savent que l'enjeu n'est pas seulement anthropologique mais aussi politique car, ici, l'un ne va pas sans l'autre si l'on ne veut pas rester dans les nuages.

En ce sens, ils sont en phase avec le texte de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi concernant la légalisation des « unions » homosexuelles (2003) dans laquelle le Cardinal Joseph Ratzinger affirmait : « Lorsqu'on est confronté à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles, ou au fait d'assimiler juridiquement les unions homosexuelles au mariage, leur donnant accès aux droits qui sont propres à ce dernier, on doit s'y opposer de manière claire et incisive. Il faut s'abstenir de toute forme de coopération formelle à la promulgation ou à l'application de lois si gravement injustes, et autant que possible ne pas coopérer matériellement à leur application. En la matière, chacun peut revendiquer le droit à l'objection de conscience. »

Les maires et les autres citoyens, comme des enseignants et des parents d'élèves, en appellent à *l'objection de conscience* pour ne pas mettre en pratique cette loi puisqu'elle est inique et néfaste pour la société. Il faut effectivement arrêter ce simulacre d'une loi qui est illégitime.

Dans ce contexte de plus grande visibilité de l'homosexualité, l'Église va-t-elle devoir faire évoluer sa pensée au sujet de l'homosexualité ?

Si dans un premier temps cette visibilité va quelque peu s'affirmer, elle va très vite se restreindre comme on l'observe dans les pays qui ont accepté le « mariage » homosexuel. En réalité cette loi cloisonne et isole très vite les personnes concernées dans le sens où elles se retrouvent entre-elles étant donné qu'elles n'ont rien de commun en matière de « couple » et de « famille » avec les autres. D'autre part, ce n'est pas parce que la loi civile autorise pour l'instant le « mariage » entre personnes de même sexe que l'Église va amender sa conception de la personne humaine sexuée et du sens de la sexualité. *Le Catéchisme de l'Église Catholique* (n. 2357) est clair à ce sujet. L'Église fait une distinction entre la personne et les actes. Ce sont les actes qui ne peuvent « recevoir d'approbation en aucun cas » puisqu'ils sont contraires à la complémentarité des sexes. Néanmoins, l'Église entend bien accueillir et accompagner ces personnes qui veulent progresser dans leur foi dans la fidélité à l'enseignement de l'Église, mais en sachant qu'elles ne pourront pas avoir accès aux sacrements et à des responsabilités ecclésiales en fonction de leur situation et de leur comportement. Et encore davantage, il ne pourra pas être possible de célébrer des « unions » de ce type, dire une messe, prier pour cette « union » ou encore bénir des bijoux et des objets religieux à cette occasion ou sous un autre prétexte quelconque. Nous ne pouvons pas instrumentaliser Dieu pour justifier de façon détournée l'injustifiable et le moralement inacceptable. Se posera la question des baptêmes d'enfants avec des « parents » dont la conduite de vie les situe à l'opposé de ce à quoi est appelé à vivre un chrétien. Cette situation n'est pas comparable à celle des parents divorcés ou des concubins qui sont

malgré tout dans la logique de la différence sexuelle. Là nous sommes face à une situation d'une autre nature qui est aggravante, mais sur laquelle nous pourrions revenir, si vous le voulez, lors d'une prochaine interview.

Zenit - Le combat des opposants au « mariage pour tous » n'est-il pas un combat d'arrière-garde ?

Monseigneur Tony Anatrella - Ils représentent surtout la modernité et l'avenir, et leur mouvement fait éclater les catégories dans lesquelles on veut les enfermer. Le recours à des classements politiques du passé témoigne d'une certaine paresse intellectuelle. Récemment un journal français du soir affirmait qu'il convient « d'effacer les archaïsmes, d'élargir le champ des droits et des libertés ». Et d'ajouter : « Le mariage lui-même n'obéit plus guère aux motifs traditionnels du lignage ou de la religion, mais bien davantage aux exigences et aux choix de la vie affective, similaires entre personnes de même sexe ou de sexe différent ». Puis d'ajouter que « la famille est le dernier rempart de l'ordre naturel auquel devrait obéir la société ». Et enfin les opposants au projet ont « fait remonter à la surface une homophobie et une intolérance que l'on croyait d'un autre âge. »

Dans ce résumé des critiques contre les manifestants on retrouve tous les clichés convenus que se plaisent à entretenir de nombreux médias. Reprenons-les :

1 « Effacer les archaïsmes » : en quoi est-ce archaïque de rappeler que le mariage a toujours été fondé autour d'un homme et d'une femme, et de leurs enfants ?

2 «Le mariage n'obéit plus aux motifs du lignage ou de la religion ». Si les gens se marient moins parce que tout est fait pour minimiser le sens de l'engagement, il n'en reste pas moins vrai que le législateur porte une responsabilité importante en attribuant à des concubins (non engagés devant la loi) les mêmes avantages que les mariés. La dévalorisation de la dimension religieuse de l'existence, favorise le cynisme social et la perte de sens.

3 « Choix de vie similaire ». Il ne s'agit pas de « choix similaire » entre une vie psychique et sociale organisée soit autour de la différence sexuelle soit à partir des orientations sexuelles. Je l'ai souvent écrit, on veut remplacer la différence sexuelle par la différence des sexualités, ce qui est irréaliste.

4 « La famille et l'ordre naturel ». Des sociologues nous égarent en voulant briser le lien de la famille avec l'ordre naturel de l'homme et de la femme, en affirmant qu'il y a toujours diverses constitutions familiales pour laisser entendre que l'homosexualité en fait partie. Ce qui est inexact, car la famille a toujours dépendu du principe de la différence sexuelle. Il n'y a jamais eu de « reconnaissance juridique » de la « famille » homosexuelle puisque celle-ci n'existe pas et pas davantage de « conjugalité » entre personnes de même sexe. Répétons-le, la plupart des enfants qui se trouvent dans un contexte homosexuel sont nés d'un père et d'une mère. Selon l'INSEE (cf. *Le Monde* 15 mai 2013, in *Cahier du Monde*), il y a en France seulement 100.000 duos de personnes de même sexe pour 16.000 millions de couples (soit 0,6%). Faut-il transformer le code civil pour laisser croire que « la famille » pour tous est une réalité déterminante alors qu'elle n'est qu'une particularité non-décisive pour l'intérêt général ?

5 « L'homophobie ». Dans mon livre *Le règne de Narcisse* (Presses de la Renaissance), j'analyse ce slogan qui est une injonction prescriptive condamnant toute réflexion sur l'homosexualité et sur le mariage. Il n'y a aucune peur de l'homosexualité : cette peur est celle de certains agitateurs sociaux de ne pas être reconnus dans leur homosexualité. La société n'a pas à reconnaître nos diverses configurations affectives et sexuelles. Seule la différence sexuelle est une source d'institutions, le reste est une affaire privée et n'a aucun intérêt politique sauf à vouloir faire de nos névroses autant d'objectifs sociaux à atteindre. C'est ainsi qu'une société devient folle et encourage les suicides. En réalité ce qui est plus grave est de constater que nous sommes dans l'interprétation projective puisque ce sont les militants LGBT qui, en agressant la société par leurs revendications irréalistes, favorisent la réaction justifiée de la population qui fait œuvre de raison pour ne pas régresser aux représentations premières des identifications homosexuées de la sexualité humaine et qui ne sont pas à la source de la conjugalité et de la filiation.

Nous voyons bien que le monde politico-médiatique répercute des sophismes et des slogans pour considérer comme normale « la banalisation des orientations sexuelles » qui existent parfois en deçà des deux seules identités sexuelles (masculine et féminine) et nous proposent des simulacres de couples et de familles... Il est vrai que nous sommes dans l'ère des apparences !

Il semble que les responsables politiques n'aient pas conscience de tous ces enjeux ...

On peut effectivement s'interroger puisque la grande majorité des juristes, des psychiatres et des pédopsychiatres sont contre cette loi qui ne va pas arranger les affaires de la société. Il y a plusieurs raisons à cela :

1 La situation affective de bon nombre de responsables politiques est loin d'être claire. Certains sont mariés, d'autres sont divorcés, remariés, concubins, d'autres encore ont des doubles-vie, et d'autres sont concernés par l'homosexualité. Le climat affectif dans lequel ils sont ne les prédispose pas toujours à savoir aborder les questions relatives au mariage et à la famille avec le recul, la sérénité, l'intelligence et la connaissance de la matière elle-même. Leur réflexion est conditionnée et déterminée par le contexte psychologique personnel dans lequel ils sont. Quand on les fréquente de près, on s'aperçoit que, très souvent, ils conçoivent la loi à travers le besoin d'auto-justifier leurs propres comportements dans ce qu'ils ont de plus problématique. Comment peut-on avoir une saine vision du mariage quand en est encore coincé dans un Œdipe social en opposition avec la réalité conjugale ? L'étude de la psycho-histoire de ceux qui veulent ainsi faire la loi, révèle parfois leur cynisme. Peut-on légiférer quand on méconnaît l'histoire et les enjeux anthropologiques du mariage ? Peut-on légiférer quand on est soi-même allergique à l'idée du mariage et encore enfermé dans un complexe paternel ? Peut-on légiférer à partir de ses névroses affectives sans savoir prendre les distances nécessaires ? Dans ces diverses positions, la loi risque d'être abordée d'une façon purement technique et instrumentale en déshumanisant ce qui fait le mariage et la filiation. Le législateur devient un bricoleur juridique qui s'imagine que tout est techniquement possible dans une sorte d'immaturité sociale des décideurs. On se demande de quoi ils parlent ? Exemple : à l'Assemblée nationale nous étions confondus de surprises en constatant l'argumentaire quasi infantile de la part des membres de la Commission chargée de préparer cette loi. Ils apparaissaient comme des adolescents gonflés d'un sentiment de toute-puissance en se donnant le pouvoir de transgresser la différence sexuelle et les institutions qui en découlent. Certains parlementaires soutenaient que la loi civile doit corriger les inégalités de nature. Sous-entendu : puisque les homosexuels ne peuvent pas se marier, marions-les et donnons-leur des enfants. Un déni de réalité en forme de délire civilisé envahit ainsi les esprits où l'on prétend fabriquer un autre homme.

2 Les responsables politiques sont très liés avec le monde des médias dans lequel se croisent de nombreuses personnes qui sont dans des situations d'homosexualité. Pire même, certains animateurs et journalistes, par exemple, ont ainsi acheté un enfant par l'entremise d'une « mère » porteuse à l'étranger. L'un d'entre eux est ainsi devenu « père » d'un enfant il y a quelques mois et son compagnon fait de même à son tour afin que chacun ait son enfant à raison de plusieurs milliers d'euros ! Personne ne dénonce cela et c'est ainsi que se crée une complicité entre les uns et les autres au point que ce microcosme décide de ce qui doit faire loi. Il faut observer avec quel acharnement des professionnels des médias et de la politique se font les promoteurs de ces situations qui sont très loin de la préoccupation des français. Toute cette implication affective autorise les manipulations législatives les plus injustes et encore davantage lorsque l'on fait pleurer la France avec des arguments prétendument fondés sur de « l'amour » ! D'une part, ce n'est pas cela l'amour et d'autre part, la loi civile ne se fait pas au nom de « l'amour », mais de l'intérêt général et des droits individuels authentiques.

3 Dans cette affaire comme dans bien d'autres domaines, le pouvoir politique ne maîtrise pas ses dossiers et se trouve complètement dépassé par ce qu'il crée. Il ne sait pas ce qu'il fait, si ce n'est de mettre en acte les projets soutenus tels quels par le mouvement LGTB avec la complicité des Organisations internationales (cf. les agences onusiennes) et le pouvoir des médias qui savent préparer et conditionner les mentalités. Intuitivement, la population pressent bien cet envahissement idéologique d'une définition irréaliste de la sexualité humaine à partir des orientations sexuelles et des thèses du gender qui vont servir de base pour l'éducation sexuelle dans les écoles et contre laquelle les parents auront à se mobiliser. Le peuple réel est oublié et méprisé. Par exemple : le mini-traité de Lisbonne (2007) imposé par le pouvoir exécutif reprenant le texte de La Constitution pour l'Europe (2005) refusé par les français lors du référendum dans laquelle figurait la reconnaissance des « orientations sexuelles », est à l'image de ce semblant de démocratie dans laquelle nous sommes. Ce que le peuple ne veut pas, on lui impose malgré tout; et, si besoin est, avec la force répressive de la police. Un régime devient oppressif et dictatorial lorsqu'il impose une loi inutile et mensongère malgré le refus de plusieurs centaines de milliers de personnes et des élites.

En mai 68 des mouvements d'idées voulaient s'émanciper du mariage et de la famille et à présent de nombreux jeunes les soutiennent ? Comment peut-on comprendre cet écart puisque dans la Manif pour tous les jeunes sont en nombre considérable ?

En effet, dans la révolte adolescente de Mai 68 qui s'est poursuivie dans les années soixante-dix et a pris une forme politique dans les années 1980, l'image du Père et de l'autorité était refusée. Les adolescents prenaient le pouvoir sur les représentations sociales de la vie adulte au bénéfice des représentations plus imaginaires. Toute une génération a abordé la réalité à travers ce prisme qui véhicule une part de dépressivité. On parlait de « l'imagination au pouvoir » ce qui a débouché sur une société infantile. Les enfants des soixante-huitards ont eu à souffrir de l'immaturité de certains parents et de leur incapacité à se situer en adultes et en éducateurs. La dévalorisation du Père a entraîné la dévalorisation de l'homme et de la différence sexuelle. Certains enfants de cette génération, une fois devenus adultes, ont cherché à se situer autrement vis-à-vis de leurs enfants. Et les petits enfants, qui sont à nouveau dans la rue, revendiquent le mariage et la famille fondés par un homme et une femme là où les grands parents commençaient à désinvestir le sens du mariage et de la famille fondé sur l'engagement légal.

Actuellement, les jeunes et les autres générations qui descendent dans la rue viennent revendiquer non pas pour leur retraite mais pour un enjeu de civilisation, celui de la valeur anthropologique du mariage et de la famille. Ils sont très inventifs et créatifs pour innover paisiblement à travers de nombreuses manifestations en petits groupes dans toute la France. Ils finissent par avoir un poids politique insoupçonné au point de donner un coup de vieux à la classe politique toutes tendances confondues. Et encore plus à certains leaders de droite et de gauche qui sont restés ambigus et ambivalents sur la question du « mariage » homosexuel. Au point maintenant de tout abandonner sous prétexte que la loi est votée. Une loi votée n'a jamais représenté une vérité et encore moins une exigence juridiquement fondée. Surtout quand elle se base sur des injustices et sur des principes iniques. C'est pourquoi d'ailleurs, on peut se demander si le « mariage » homosexuel n'est pas la décision la plus ringarde issue des idéaux de « Mai 68 » où l'on imaginait que tout était possible ?

Zenit - Que penser de la décision du Conseil constitutionnel ?

Monseigneur Tony Anatrella - La décision du Conseil constitutionnel est, elle-même, surprenante et inquiétante, elle suscite de nombreuses interrogations. Elle apparaît davantage comme une décision « politicienne » d'évitement des problèmes majeurs que réellement juridique malgré quelques arguties spécieuses à ce sujet. Elle s'inscrit dans la même lignée que celle du Conseil économique et social qui, après avoir reçu 700.000 pétitions contre cette loi, n'a pas voulu traiter la question. Voilà qui est grave car ces institutions, elles-mêmes, ne sont plus en mesure de dire le droit et de protéger le cadre porteur de la société. Le Conseil constitutionnel a omis de se référer au Préambule de la Constitution de 1946, même si cela n'est pas dit explicitement dans celle de 1958, qui affirme que « la famille résulte de l'union d'un homme et d'une femme ». Il aurait pu avoir l'intelligence de rappeler que la loi Taubira est en dysharmonie avec cette constance et cet invariant humain scellé juridiquement. Si la famille a pu varier au cours de l'histoire, elle a toujours été composée par un homme et une femme.

De ce fait, les citoyens se sentent abusés et méprisés. D'où leur réaction alors que le pouvoir politique sème le désordre anthropologique et crée des conflits sociaux qui vont se retourner contre la paix sociale. Comment peut-il soutenir que la loi Taubira est une loi d'apaisement alors qu'elle est fondée sur des incohérences et des injustices foncières ? On joue et on manipule le langage pour tromper la société. Cette forme de dictature, au nom d'une oligarchie des orientations sexuelles, est tout le contraire d'une réelle démocratie qui ne décide de rien allant contre l'intérêt général. Le « mariage » entre personnes de même sexe et « l'adoption », ne sont ni nécessaires, ni une réforme juste.

Qu'elles sont les principaux griefs contre cette décision ?

On peut en relever quelques-uns :

1 Le Conseil Constitutionnel nie le principe que le mariage, comme institution sociale, puisse reposer uniquement sur l'homme et la femme ; alors que c'est la différence sexuelle qui est à l'origine de l'institution du mariage dont l'enjeu n'est pas religieux mais anthropologique et social. La différence sexuelle comme le mariage préexistent avant tout pouvoir politique qui se doit de les servir. Dans le Préambule de la loi Taubira, il y a également de graves erreurs historiques puisque le mariage existait bien avant

l'avènement de l'Église même si c'est Elle qui a inventé le mariage basé sur l'élection libre de l'homme et la femme (contre les mariages forcés), sur l'égalité des époux, sur le lien d'une fidélité responsable et sur la procréation partagée entre l'un et l'autre. Il n'a jamais existé d'union entre personnes de même sexe validée juridiquement par la société et par l'Église, et encore moins bénie par Celle-ci.

2 Le Conseil reconnaît que le législateur peut, à lui seul, décider des règles du mariage et le Conseil se refuse à rappeler la réalité que le mariage résulte de l'engagement d'un homme et d'une femme qui exprime l'alliance des sexes. Est-ce à la loi civile de décider de la nature des réalités humaines à partir de laquelle elle se crée uniquement ? L'unisexualité n'est au fondement d'aucune institution. C'est une incohérence qui s'inscrit dans la loi malgré tous les raisonnements juridiques conduits par les plus grands spécialistes en la matière.

3 Le droit positif peut donc instaurer des institutions sans les inscrire dans les limites naturelles de la différence sexuelle. Autrement dit, n'importe quel type de relation pourrait-être à la source d'un mariage. D'où la formule quasi incestueuse et transgressive : « le mariage pour tous » puisqu'il y aurait différentes formes d'amour. Mais est-ce à l'État et à la loi civile de dire ce qu'est l'amour ? Ils n'ont pas compétence pour donner des brevets « amoureux » sous le couvert d'un « mariage » dénaturé dans sa finalité. Toutes les formes d'union ne sont pas nécessairement légitimes au nom des bons sentiments. Sauf à donner la priorité aux affects sur la réalité sociale, mais, dans ce cas, nous restons sur le registre de l'imaginaire comme c'est souvent le cas dans des duos de personnes de même sexe alors qu'ils ne sont ni dans les conditions du mariage, ni dans celles de la génération et encore moins dans celles de l'éducation pour transmettre ce dont un enfant a besoin dans ses processus d'identification à son père (un homme) et à sa mère (une femme).

4 Pour le Conseil, la définition du mariage ne dépend plus de ce qui le constituait naturellement (l'homme et la femme), mais simplement en prenant en compte subjectivement des personnes qui ne sont pourtant pas dans la même situation que celles qui peuvent se marier en vérité, pour leur donner l'apparence de ce qu'ils ne sont pas : deux personnes de même sexe ne sont ni époux, ni géniteurs entre eux.

5 Le Conseil privatise le mariage puisqu'au nom de « l'amour », l'État se donne le droit de reconnaître et de marier tous les partenaires qui le souhaitent. Il fait régresser le mariage de la famille au couple alors que jusqu'à présent c'est la famille qui était sujet de droit dans la loi et non pas le couple. Le mariage devient un contrat privé signé devant un officier d'état civil. Il perd de son intérêt comme le Pacs l'a déjà altéré.

6 Le détournement du sens de la filiation est flagrant et injuste en devenant asexué. Le Conseil se refuse à accepter le principe de la filiation fondée sur la différence sexuelle, privant ainsi, en partie ou en totalité, l'enfant d'avoir accès à sa filiation maternelle et paternelle. Deux personnes de même sexe ne peuvent pas être « pères » ou « mères » entre eux. En trafiquant les mots, la loi fait violence à la filiation et à la société.

7 Le plus grave est de constater que le Conseil s'égare en considérant des adultes qui adoptent des enfants comme « des éducateurs » et non plus comme des « parents », ce qui évite de poser des questions essentielles. Pire même, le modèle de la filiation est celui de « l'adoption » et non plus de la génération biologique. L'exception devient la règle alors que les enfants adoptés disent bien que cette situation singulière les fait souffrir puisqu'ils ont été privés de leurs parents. En disant cela, ils ne font pas systématiquement le procès de leurs parents adoptifs qu'ils apprécient et aiment, mais ils se demandent pourquoi ils ont été abandonnés et ils rappellent que cette situation n'est pas la plus bénéfique. Certains ont même pu me dire : « heureusement que dans notre malheur nous n'avons pas été adoptés par des personnes homosexuelles : c'est le contraire de l'amour conjugal et de la parenté ».

8 Enfin « l'intérêt de l'enfant » est, une fois de plus, rappelé par le Conseil mais derrière cette formule vague et confuse, laissée à l'appréciation subjective d'un juge, on découvre souvent qu'elle sert à mieux satisfaire le narcissisme suffisant de certains adultes. Une notion souvent soulignée sans qu'elle soit définie ou, si elle l'est, c'est davantage en termes affectifs qu'en termes structurels. Or l'intérêt de l'enfant est d'être non seulement conçu entre un homme et une femme mais aussi éduqué dans les mêmes conditions de sa conception. L'homme et la femme sont les mieux situés pour répondre à ses besoins que deux personnes de

même sexe qui l'enferment dans une relation de miroir et dans l'autosuffisance sexuelle puisque l'alternative de l'autre sexe est exclue du vécu affectif et sexuel de ces personnes.

Cela veut-il dire que l'on change la nature et le sens même du droit ?

Sans aucun doute. Jusqu'à présent le droit s'élaborait au plus près des réalités tangibles de l'existence et les encadrait. Ainsi l'adoption des enfants se réalisait au plus près de ce qu'un enfant aurait pu vivre entre son père et sa mère, et ce n'est que par une fiction juridique qu'on lui attribuait des parents sur le même modèle. À présent le législateur crée des dispositions d'origines subjectives en laissant entendre que la filiation pourrait relever principalement de fictions juridiques. Nous aurions ainsi non plus une filiation bilinéaire entre un homme et une femme, mais au choix une filiation « biologique » ou une filiation « affective ». C'est une fois de plus l'affectif qui prend le pas sur le structurel et sur le social : une forme d'inceste social (l'endogamie des sexes) quand on franchit les frontières du déni de la différence sexuelle. Nous sommes loin d'un progrès quand on veut « instituer » l'homosexualité. Ce qui est en jeu ce ne sont pas les personnes qui sont dans cette attirance particulière et dont je ne parle pas ici, mais qu'on veuille en faire une structure sociale et nous faire croire que c'est du pareil au même entre homme et femme, et source de lien social. Bref, il s'agit plutôt d'une régression juridique puisque nous finissons par perdre le sens de la loi objective. Ce qui posera de graves problèmes juridiques donnant ainsi du travail aux juristes, aux avocats et aux psys qui, après les effets du divorce, auront à soigner ceux du déni de la différence sexuelle.

Au nom du droit positif on soutient l'idée que le législateur doit accompagner l'évolution des mœurs de la société et reconnaître sans aucun discernement les divers comportements qui peuvent se manifester. C'est ainsi que l'on présente « le mariage pour tous » comme une réforme légitime et nécessaire alors qu'elle est inutile et inique. Elle ajoute de la confusion au brouillage des repères objectifs de ce qui fait couple et famille.

La loi morcelle davantage le lien social de façon psychotique et le transforme en tribus et en oligarchies à partir de revendications subjectives et fantasmatiques. C'est ainsi que se perd le sens de l'intérêt général, de la solidarité et du respect de l'autre puisque la loi, dans ces conditions, devient de moins en moins respectable. Une loi qui dit le contraire de la réalité, à savoir la différence sexuelle qui fonde le couple, la famille et la filiation, n'a pas d'avenir. Il est absurde pour ne pas dire pervers de laisser supposer que l'on peut « marier » deux personnes de même sexe et avoir deux pères ou deux mères. Comment ne pas y voir un mensonge social d'État, comme je l'ai maintes fois souligné ? Et c'est ce mensonge que le ministre de l'éducation nationale entend faire enseigner dans les écoles. Sommes-nous en train de revenir aux archaïsmes des sociétés gouvernées par le marxisme et en plus fondées sur un athéisme militant d'État ?